

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Dépense / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23168267

19 DEC. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0407 695 057

Nom

(en entier) :

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA
CONSTRUCTION - WETENSCHAPPELIJK EN
TECHNISCH CENTRUM VOOR HET BOUWBEDRIJF**

(en abrégé) :

CSTC-WTCB

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue du Lombard 42, 1000 Bruxelles

**Objet de l'acte : DÉMISSIONS ET NOMINATIONS ADMINISTRATEURS - CONFIRMATION
COMITÉ PERMANENT - COMITÉ D'AVIS PERMANENT - CONSEIL GÉNÉRAL
- CONSEIL D'AVIS GÉNÉRAL**

L'extrait du procès-verbal de l'assemblée général tenue le 29 novembre 2022 fait apparaître ce qui suit:

1. L'assemblée décide de mettre fin au mandat d'administrateur de l'Association et de membre du comité permanent, avec effet au 29 novembre 2022, de :

- M. Eddy DEVOS ;
- Mme. Vivian LAUSIER ;
- M. Karl NEYRINCK ;
- M. Marc RUEBENS ; et
- M. Jean-Pierre WAEYTENS ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

2. L'assemblée confirme que le comité permanent de l'Association, avec effet au 29 novembre 2022, est composé comme suit :

Comme administrateurs

- M. Johan WILLEMEN, président ;
- M. Jef LEMBRECHTS en tant que premier vice-président désigné par la FEB ;
- M. Thomas SCORIER en tant que deuxième vice-président et président d'EMBUILD ;
- M. Niko DEMEESTER en tant que CEO d'EMBUILD ;
- M. Koen KEMPENEERS en tant que président de BOUWUNIE ;
- M. Renaud COLLETTE en tant que représentant des Autorités Fédérales ;
- M. Gianni DE VLAMINCK en tant que représentant des organisations syndicales ;

Comme observateurs

- M. Leo VAN DE LOOCK en tant qu'observateur pour la Région Flamande ;
- M. Alain GILLIN en tant qu'observateur pour la Région Wallonne ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

3. L'assemblée confirme que le comité d'avis permanent de l'Association, avec effet au 29 novembre 2022, est composé comme suit :

- les administrateurs et observateurs du Comité Permanent;
- M. Luc MOHYMONT en tant que troisième vice-président ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

- M. Karl NEYRINCK en tant que président d'EMBUILD VLAANDEREN ;
- M. Bernard PIRON en tant que président d'EMBUILD WALLONIE ;
- M. Alexandre DE CESCO en tant que président d'EMBUILD BRUSSELS ;
- M. Michel ROOVERS en tant que représentant des entreprises générales ;
- M. Pedro PATTYN en tant que représentant des entreprises de parachèvement (et membre du Conseil Général pour la province de Flandre occidentale) ; et
- M. Jean-Pierre WAEYTENS en tant qu'administrateur délégué de BOUWUNIE ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

4. L'assemblée confirme que le conseil général de l'Association, avec effet au 29 novembre 2022, est composé comme suit :

- tous les membres du Comité d'Avis Permanent ;
- M. Jean POLET pour ADEB ;
- M. Yves BIESMANS pour ABEE ;
- M. Pascal DE STOBBELEIR pour les entrepreneurs de la pierre naturelle ;
- Mme. Erika VIGOUREUX pour les entrepreneurs de vitrage ;
- M. Stephan MAGNÉE pour les peintres ;
- MM. Dirk PEYTIER et Benoît TASIAUX pour TECHLINK ;
- M. Didier WATTEL pour les couvreurs ;
- M. Willy SIMOENS pour les menuisiers ;
- M. Nico VROMANT pour les plafonneurs ;
- M. Benny DE SUTTER pour la province d'Anvers ;
- M. Bertrand SCHREVEENS pour la province du Brabant flamand ;
- M. Marc BONTEN pour la province de Liège ;
- M. Venant VAN ESBROECK pour la province de Flandre orientale ;
- M. Erik KEIJERS pour la province du Limbourg ;
- M. Hugues MICHOT pour la province de Hainaut ;
- M. Olivier MARECHAL pour la province de Namur ;
- M. Bruno GEORGES pour la province de Luxembourg ;
- les membres cooptés par Embuild: Mme. Nele DE SMET, Mme. Christel PEETERS, M. Bernard HEIDERSCHIEDT et M. Didier HOLEMANS ;
- MM. Bart DE MALSCHE, Dirk HELLEMANS, Peter SUYS et Filip VERKEST pour BOUWUNIE ;
- M. Gert JANSSENS en tant que représentant des Autorités Fédérales ;
- M. Stéphane FAIGNET en tant que représentant de la Région Flamande ;
- M. Olivier EUGÈNE en tant que représentant de la Région Bruxelles-Capitale ; et
- MM. Mathieu DIKU BIDUAYA, Pierre CUPPENS, Brahim HILAMI et Johan VANDYCKE pour les organisations syndicales ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

Le réviseur d'entreprise est HLB DODÉMONT-VAN IMPE & C° SRL qui informe les vérificateurs des comptes (MM. Jef LEMBRECHTS et Benoît TASIAUX) des états financiers de BUILDWISE.

5. L'assemblée confirme que le conseil d'avis général de l'Association, avec effet au 29 novembre 2022, est composé comme suit :

- tous les membres du Conseil Général ;
- M. Wim STRAETMANS pour ADEB ;
- M. Christophe MAES pour FEGC ;
- M. Gérard MAHAUX pour FECAMO ;
- M. Stefan MARIS pour les entrepreneurs de la pierre naturelle ;
- M. Michel THÉRER pour TECHLINK ;
- M. Carlos SUAREZ pour EMBUILD TOITURE ;
- M. José PÉRARD pour les menuisiers ;
- M. Stéphane KAYE pour la province Brabant wallon ;
- M. Rik HINNENS pour la province Flandre orientale ; et
- MM. Geert BAERT, Johan DEBUF et Hervé DEMEYERE pour BOUWUNIE ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

Réservé
au
Moniteur
belge

pour extrait analytique

Olivier VANDOOREN
mandataire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)